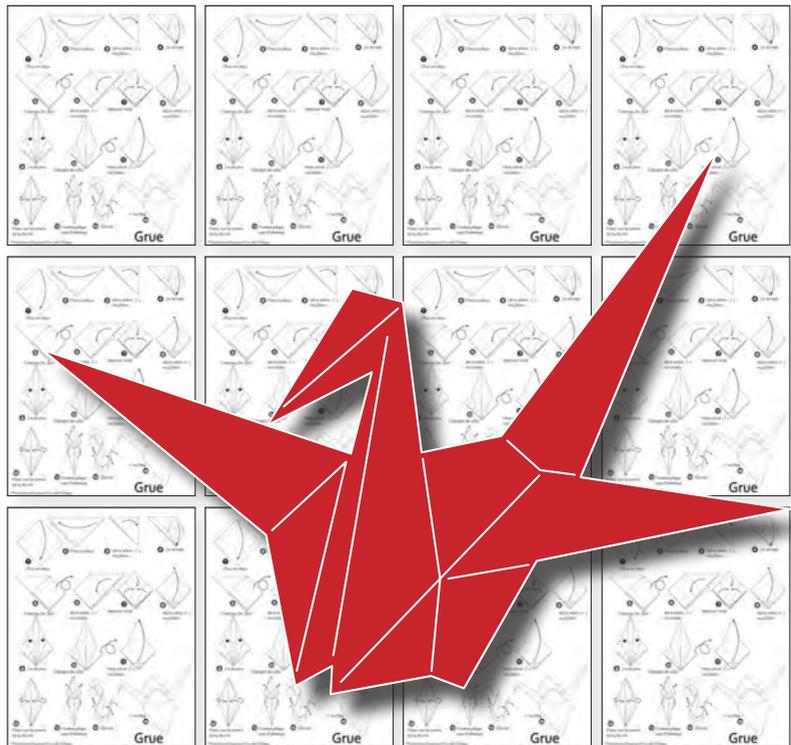


# L'Écho de Saint Hilaire

LA GRUE EST UN OISEAU MYTHIQUE ET SACRÉ AU JAPON. ON DIT QU'ELLE PEUT VIVRE 1000 ANS. UNE LÉGENDE RACONTE QUE QUICONQUE PLIERA 1000 GRUES EN PAPIER VERRA SON SOUHAIT DE BONHEUR, SANTÉ OU LONGÉVITÉ SE RÉALISER... LA GUIRLANDE DES 1 000 GRUES EST DEVENUE UN SYMBOLE DE PAIX.



**LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE, MESSAGÈRE DE LA PAIX,**

vous fait part de la légende japonaise de la guirlande des milles grues pour exprimer

**SES VOEUX LES PLUS ARDENTS POUR UN MONDE EN PAIX,**

pour le bien être de tous les peuples et de la nature.

# SOMMAIRE

## Le mot du Maire

**LE MOT DU MAIRE** ..... P 2

**URBANISME** ..... P 3-4  
DOSSIER : Salle polyvalente

**TRAVAUX** ..... P 5

**C. R. CONSEILS  
MUNICIPAUX** ..... P 8

**VIE LOCALE** ..... P 10

Rentrée scolaire  
Rythmes scolaires  
Départs à la retraite  
La mairie se modernise  
Signature GRDF  
Local chasse  
La ruche aux livres  
Silence, on tourne !  
Photographie

**DEVELOPPEMENT DURABLE** .... P 18

Déchets  
Thermographie

**VIE ASSOCIATIVE** ..... P 20

Calendrier 2017  
Estanquet  
Club de l'amitié  
Goûter des Aînés  
Téléthon  
Arrêt en images  
Relais assistantes maternelles  
Forum des associations

**VIE PRATIQUE** ..... P 26

Téléphone public  
Formalités administratives  
Astuces de grand'mère  
Stationnement  
Vignette Crit'Air

**EN BREF** ..... P 28

2018 sera l'année du centième anniversaire de la désastreuse guerre de 14-18.

Les commémorations n'ont de sens que si elles contribuent à prendre en compte les erreurs et horreurs passées pour construire une société de bien être pour les humains et leur environnement.

C'est le sens des vœux que je vous présente pour 2018. C'est le sens que notre commune, messagère de la paix, donnera à l'année nouvelle. Car pour l'humanité il n'y a d'autre avenir que la paix. L'argent qui est dépensé pour l'armement dans le monde est utilisé pour des œuvres de mort, de ruine, de misère, d'exil et de pollution. Si tout cet argent était mis au service du bien être de tous les humains de la terre et au service du développement durable notre minuscule planète pourrait nourrir, loger, protéger sans problème toutes les formes de vie qu'elle porte dans sa course galactique.

Notre commune aborde 2018 avec un projet attendu : la salle polyvalente. Cet équipement fait l'objet de toutes les attentions et sa préparation a pris en compte les remarques et avis qui ont été sollicités lors des multiples rencontres. Les échanges avec l'architecte ont permis d'apprécier tout le travail qui a été fait en ce sens.

Dès le début de l'année, la construction des logements du bailleur social Colomiers Habitat va débuter et les locaux commerciaux qui occuperont tout le rez-de-chaussée des deux immeubles devraient être livrés fin 2019. Le travail de prospection pour y installer des commerces est en cours et les contacts sont encourageants.

Dans ce bulletin vous apprécierez tout le travail qui a été et qui sera réalisé quant à l'aménagement de la commune. J'en profite pour saluer l'engagement des élu(e)s, des agents administratifs et techniques qui assurent leurs missions pour un village en pleine mutation.

Bonne année 2018 avec la santé, la paix dans vos cœurs, la paix pour tous les peuples de la terre et pour la nature.



André Morère

### L'ÉCHO DE SAINT HILAIRE

Publication de la mairie de Saint-Hilaire 31410  
Tél. 05 34 46 01 90

mairie.sthilaire31@wanadoo.fr

Directeur de la publication : André Morère

Conception rédaction : Monique Salamon

Maquette et mise en page : Estelle Fontaine

Photos : M. Riou, I. Salvan, V. Dulau, P. Lacaze,

V. Clarens Impression : Imprimerie Cazaux

à Muret. Remerciements aux élus, à tout

le personnel de la mairie et de la CAM, et à

l'ensemble des associations pour leur soutien et

leur aimable participation à la réalisation

de cette publication.



## LA SALLE POLYVALENTE

### Un équipement moderne et attendu

La commune de Saint Hilaire connaît une forte croissance démographique et doit adapter ses infrastructures vieillissantes et inadaptées aux besoins des habitants, des associations, des services publics municipaux et intercommunaux.

Le diagnostic du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) a programmé le projet de salle polyvalente dans le PLU approuvé en 2013 lors du mandat précédent. Il a par ailleurs, dans ses objectifs, déterminé une zone pour l'accueil de ce type d'équipement : la zone AUL0 située au nord des écoles sur la réserve foncière de la commune.

Après l'agrandissement des écoles en 2005-2006, la création d'un local pour un espace de vie sociale en 2010, le Conseil municipal a décidé de réorganiser le bloc mairie/salle des fêtes (mairie à l'étage et salle des fêtes de 70 places en rez-de-chaussée). La dernière modification de ce bâtiment (1982) est aujourd'hui totalement inadaptée aux normes thermiques, phoniques, d'accessibilité et d'organisation des locaux de travail.

Ce bâtiment a été conçu pour une population de 500 habitants. Au dernier recensement (janvier 2017) la commune compte 1 219 habitants. Le déséquilibre en équipements et les besoins tant en accueil mairie qu'en accueil salle d'activités sont patents.

La construction de la salle polyvalente sur une réserve foncière de la commune, à proximité des écoles et des installations sportives, permettra :

- de libérer le rez-de-chaussée du bâtiment actuel pour mettre aux normes d'accessibilité la mairie (accueil et bureaux)

- de mettre à disposition de la commune, de ses administrés, de ses associations, des écoles, de l'ALAE, des acteurs économiques et des institutions, un équipement aux normes thermiques, phoniques, d'accessibilité et de sécurité
- de répondre aux besoins relatifs à l'animation associative, à l'expression culturelle, à la pratique d'activités physiques en salle, etc...
- de répondre aux besoins actuels mais également aux besoins futurs, sur plusieurs décennies, d'une commune péri-urbaine en forte expansion
- de mutualiser au maximum l'usage de ce nouvel équipement qui sera relié aux équipements actuels par des liaisons douces et sécurisées
- de respecter l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) déposé par la commune. ■

### La genèse du projet

#### 2013

Approbation du PLU qui intègre l'objectif de création d'une salle polyvalente et la définition d'une zone AUL 0 pour accueillir « les équipements liés au sport, aux loisirs, à la culture... »

#### 2014

Un engagement de l'équipe municipale élue lors des élections municipales de mars 2014 répondant à une forte demande de la population

#### 2017

Délibération approuvant le programme

### Un investissement important pour la commune : 1 183 100 € HT dont 1 009 800 € de travaux

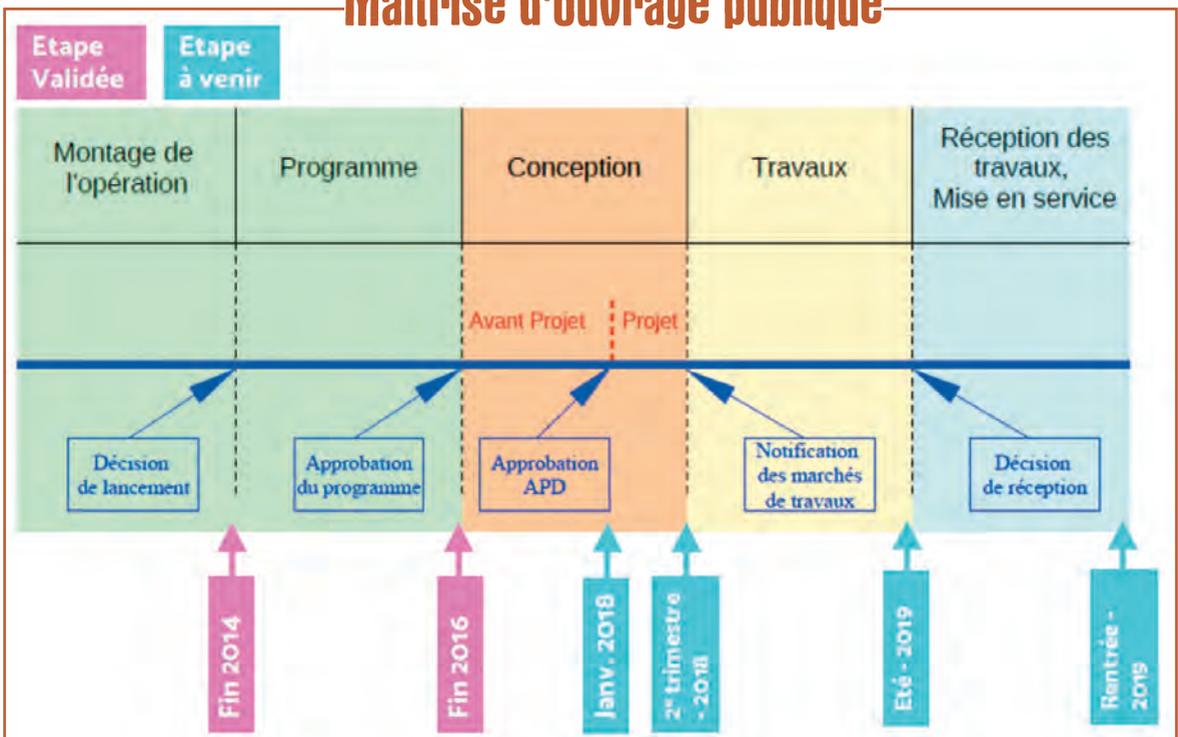
Ce projet va solliciter les participations financières des divers partenaires de la commune et celle de la commune elle-même. Il va de soi que la défaillance d'un des partenaires sera réhivitoire pour la réalisation. C'est pourquoi les précautions sont prises pour n'engager la réalisation qu'après être assuré de l'obtention des aides sollicitées de l'ordre attendu de 60 %.

### La salle polyvalente

#### Un projet mûrement réfléchi et largement partagé

Jun 2014	Consultation des futurs utilisateurs de l'équipement (besoins, implantations, etc)
Sept. 2014	Synthèse des besoins avec les utilisateurs, constitution commission atelier
Oct. 2014	Consultation des futurs riverains - Consultation du personnel communal
Fév. 2015	Réflexions de la Commission atelier
Jun 2016	Présentation de la synthèse des besoins aux habitants lors de la réunion publique
2015 2016 2017	Mobilisation des compétences extérieures à la commune : Région Occitanie, Conseil départemental 31 (inscription au contrat de territoire) Muretain agglo, CAUE 31 (Conseil Architecture), ATD 31 (Agence Financière de la commune), SDIS 31 (Pompiers) - Elaboration du programme
Juill. 2017	Délibération approuvant le programme
Oct. 2017	Mise en ligne sur e-civis (plateforme internet dédiée à la démarche participative de la commune) de la consultation de la population amorcée en 2014 Consultation de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure formalisée
Déc. 2017	Réunion de travail avec la gendarmerie (réfèrent sûreté/sécurité)
	Réunion des riverains avec la présence de l'architecte
	Réunion publique de présentation du projet avec la présence de l'architecte Avant Projet Sommaire (APS)
Janv. 2018	Avant Projet Définitif (APD)
	Dépôt Permis de Construire

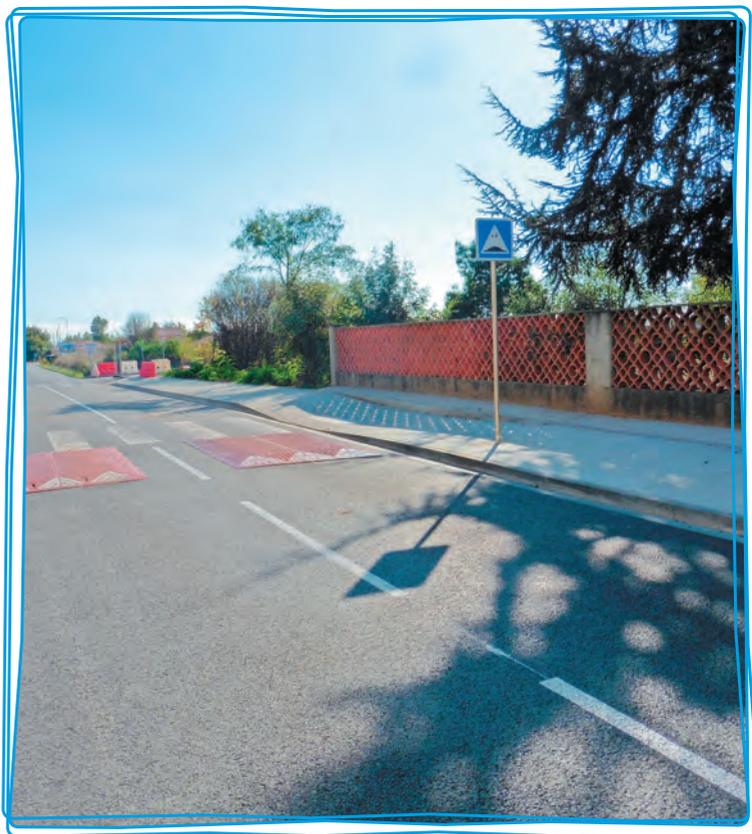
#### Maîtrise d'ouvrage publique



# TRAVAUX

## » Arrêts bus Tisséo

L'agglomération du Muretain fait partie de Tisséo et à ce titre Tisséo a entrepris une mise à niveau de toutes les installations de transport sur l'agglomération muretaine dans le cadre du déploiement de son réseau avec le projet Etoile Muretaine. La commune, en conséquence, a bénéficié de l'aménagement de quais de bus en prévision des futures navettes Tisséo qui devaient être mises en place pour la fin de l'année 2017. Compte tenu de la fusion des agglos, le projet Etoile Muretaine a été repoussé à janvier 2018. Ces travaux sont pris intégralement en charge par Tisséo dans leur cadre du plan accessibilité. Cet aménagement a été réalisé de part et d'autre de l'avenue du Mont Valier après le n° 3 bis et le n° 10 de l'avenue.



## » RD 15 Conseil Départemental

Des travaux de réfection de la chaussée sur la RD 15 avenue du Mont Valier et avenue Tolosane ont été réalisés en juillet dernier par le Conseil Départemental

de la Haute-Garonne. Le plus gros de ces travaux a été réalisé de nuit pour ne pas perturber la circulation avec un itinéraire de déviation durant la journée.

Cet investissement du Conseil Départemental pour notre commune a bien amélioré la chaussée et la traversée du village.



## » Visiophone Mairie

Les travaux de mise en accessibilité mairie sont inscrits dans le programme pour 2019/2021. En attendant, l'installation du visiophone permet aux personnes en situation de handicap ou de gêne d'avertir l'accueil mairie de leur présence et de leur éviter la montée de l'escalier.

**Coût TTC : 223 €**

## » Réfection partielle du chemin de Ramounet

Une réfection de la moitié du chemin de Ramounet a été faite de la rue de Gascogne jusqu'aux dernières maisons du chemin de Ramounet. **Coût TTC : 41 905 €** La réfection de l'autre moitié de ce chemin est à prévoir dans le budget 2018.

# TRAVAUX

## » Accessibilité église/halle

Les réaménagements d'accessibilité suivent l'agenda programmé (Ad'AP). Un passage bateau pour relier l'église à la place a été réalisé ainsi que l'accessibilité de la place elle-même selon les normes PMR. Des gabions ont été posés afin d'éviter le stationnement des véhicules sur ce passage. En continuité dans le programme, la subvention des IOP (Installations ouvertes au public) a été réceptionnée et les travaux du cheminement de la plaine sportive devraient s'effectuer 1<sup>er</sup> semestre 2018.



## » Ecole

Outre les travaux d'été nécessaires répondant aux besoins réguliers d'entretien ainsi qu'aux demandes des enseignants, une signalétique a été mise en place afin de guider et orienter les visiteurs à l'intérieur de l'enceinte de l'école.

**Coût TTC : 280 €**

Une fois de plus des actes de vandalisme ont été perpétrés durant les vacances scolaires d'octobre : graffitis et tags sur les stores extérieurs et sur l'aire de jeux des tout-petits, rideaux lacérés, un arbuste brûlé, la sonnette du portail abîmée. Des dégâts matériels qui coûtent cher à la commune, les vandales en ont-ils conscience ? Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Les recouplements en cours vont certainement permettre d'identifier les auteurs.

## » Clôture pré rue Gascogne

Une clôture a été posée afin de protéger cet espace en herbe et d'aménager sur le côté le local poubelles, ce qui permet d'ouvrir en sécurité cette étendue en prolongation de la salle des fêtes à tous les utilisateurs de la salle.

**Coût TTC : 520 €**



**Tous les travaux voiries réalisés en 2017 rentrent dans l'enveloppe investissement et entretien du Muretain aggro, gestionnaire de la voirie, enveloppe alimentée par le budget communal. La bonne gestion de celle-ci, grâce au travail des services du Muretain aggro, fait qu'aucun fond de concours supplémentaire n'a été nécessaire. ■**

## VOIRIE : De nouveaux travaux en prévision

### Carrefour et rue Mansencal / voie romaine

Renforcer la chaussée et la visibilité des intersections, réduire les vitesses, sécuriser les échanges, est le but de l'aménagement des deux carrefours situés voie romaine et avenue du Mont Valier, aux deux extrémités de la rue Mansencal. La chaussée de cette dernière sera également renouvelée. En discussion depuis octobre 2016 avec le service voirie du Muretain aggro, retardé d'abord par la solution à trouver au problème du sentier pédestre du lotissement "Les Parcs" et la remise dans le domaine public du délaissé bordant la voie romaine, cet aménagement était enfin programmé pour fin novembre 2017. Mais l'enfouissement d'une ligne MT (moyenne tension) de ce carrefour jusqu'au lotissement "Domitia" repousse à nouveau ces travaux de sécurisation de la voie pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Prévision du coût TTC : 29 771 €**  
(financé par les amendes de police)

### Contre allée de l'école rue Tolosane

Une demande de la réfection du traçage des places de parking a été faite avec le traitement des fissures.

**Prévision du coût TTC :  
4 384 € TTC**

### Allée du Galant

Une reprise partielle et plus que nécessaire est programmée pour début 2018.

**Prévision du coût TTC : 23 146 € TTC**



### Chemin de Commenian

Une réfection de ce chemin est prévue par l'apport de granulats concassés et compactés dès que les problèmes de fuites d'eau des arroseurs auront été réglés par l'agriculteur propriétaire des champs qui bordent ce chemin.

**NB** – En réponse à la question qui est souvent posée aux agents de notre commune sur le fauchage des fossés : les agents du Conseil départemental sont en charge des bordures des fossés longeant les routes départementales. Ils interviennent trois fois dans l'année : printemps, fin de l'été, début de l'automne.

Pour compléter les actions du département, les agents communaux prennent la relève pour ce qui est du nettoyage des fossés et des têtes de buses, en sus de l'entretien normal des voies communales.

# COMPTES RENDUS APPROUVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## **Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le compte rendu de la séance du 28 novembre 2016
- prend acte que le nombre de sièges au conseil de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est inchangé et reste donc à 1 siège
- confirme qu'en application de l'article L 5211-6-2 du CGCT les conseillers communautaires actuels conservent leur mandat et par conséquent la Commune sera représentée par : Monsieur MORERE André Maire titulaire - Madame DÉJEAN Geneviève 1<sup>er</sup> Adjointe suppléante
- habilite le Maire, ou à défaut son représentant, à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération qui sera transmise à M. le Sous-préfet de Muret et à M. le Président de la Communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo ».
- accepte la modification des écritures de gestion courantes telles qu'exposées afin de régulariser le budget 2016
- décide le transfert à la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » de la compétence facultative « Communications électroniques » prévue à l'article L 1425-1 du CGCT
- approuve le principe de l'adhésion future de la communauté d'Agglomération « Le Muretain Agglo » au Syndicat Mixte Ouvert « Haute-Garonne Numérique »
- autorise M. le Maire à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération
- demande une inscription en subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de la programmation 2017
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces et réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention
- valide la réalisation des travaux d'aménagement du groupe scolaire liés à la protection des élèves dans le cadre de la sécurisation des bâtiments
- autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux afférents à cette délibération, la part restant à la charge de la commune étant prélevée sur les fonds propres du budget 2017
- autorise M. le Maire ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération
- valide les travaux de rénovation de l'église
- autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions potentielles liées à la réalisation des travaux afférents à cette délibération
- autorise M. le Maire ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération
- donne un avis favorable au rapport d'orientations budgétaires 2017 du SDEHG
- décide de transmettre la présente délibération à M. le Sous-préfet en vue du contrôle de légalité et l'affectation des résultats

## **Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016
- s'oppose au transfert de la compétence PLU, ou document en tenant lieu, ou carte communale auprès de la Communauté d'Agglomération du « Muretain Agglo » dont la commune est membre
- approuve les travaux de fourniture et installation d'une alarme de confinement PPMS et de rideaux occultants au groupe scolaire
- valide les devis
- inscrit les dépenses en section d'investissement au budget primitif 2017
- approuve le compte rendu de la séance du 6 mars 2017
- approuve le transfert à la communauté le Muretain Agglo de la compétence supplémentaire "communications électroniques" prévue à l'article L1425-1 du CGCT et en précise le contenu
- habilite M. le Maire, ou à défaut son représentant légal, à l'effet de prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- approuve le compte administratif 2016 et l'affectation du résultat 2016
- décide de voter pour 2017 les taux de la taxe d'habitation : 13,22 %, pour la taxe d'habitation, 16,97 %, pour le foncier, 91,36 % pour le foncier non bâti
- approuve le budget 2017

**Les Conseils municipaux sont publics, chacun peut y assister librement.**

# COMPTES RENDUS APPROUVÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le compte rendu de la séance du 10 avril 2017
- décide d'acquérir aux propriétaires les parcelles actuellement en forçage par la société BGO, en vue d'aménager une "zone de quiétude" ; cette transaction est prévue à l'exercice budgétaire 2017
- donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette opération
- valide le partenariat entre la Fédération des Foyers Ruraux 31/65, le Foyer Rural de Saint Hilaire et la commune, en vue de la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale
- accepte le versement de 10 000 € pour le fonctionnement
- donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- adopte le tableau des effectifs actualisé tel que présenté, suite à la mise en œuvre du "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" (PPCR) au 01/01/2017
- autorise M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier
- décide de transmettre la présente délibération à la Sous-préfecture de Muret en vue du contrôle de légalité, et au Centre De Gestion (CDG) pour information
- approuve l'adhésion des communes de Le Fauga et Mauzac au SIVOM SAGE
- approuve les statuts version 1 intégrant l'adhésion de Le Fauga et Mauzac
- confirme le transfert des compétences qui seront exercées par le SIVOM SAGE qui sont : assainissement collectif - eaux pluviales
- décide de transmettre la présente délibération à la Sous-préfecture de Muret en vue du contrôle de légalité
- approuve les modifications statutaires telles que proposées par délibération syndicale du SIAH de la Louge du 23 mai 2017 et les statuts correspondants annexés
- rappelle que la commune adhère à la compétence obligatoire "Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau : sur le bassin versant de la Louge et de la Nère"
- décide de transmettre la présente délibération à la Sous-préfecture de Muret en vue du contrôle de légalité

## Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le compte rendu de la séance du 12 juin 2017
- adopte le programme des travaux exposé et annexé à la délibération
- arrête le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le financement de ce programme à la somme de 1 183 100 € HT dont 1 009 800 € HT dévolus aux seuls travaux.
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions potentielles liées à la réalisation des travaux afférents à cette délibération
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération
- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- décide de choisir pour ce faire le dispositif Contrat d'abonnement au service de certification CertEurope commercialisé par la société Berger Levrault
- autorise le Maire, à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.
- autorise le déplacement du point lumineux 67 place de l'église pour un coût estimé de 337 € restant à la charge de la commune, ceci pour la création d'un cheminement de l'église vers le monument aux morts dans le cadre de l'Ad'AP
- approuve le projet de traité de concession, joint en annexe de la délibération, pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF
- autorise M. le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant
- valide le pourcentage des indemnités de fonction des élus calculées en fonction du nouvel indice terminal de la fonction publique
- décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet en vue du contrôle de légalité
- approuve la convention cadre entre la commune et le département de la Haute-Garonne concernant le transport des personnes âgées de 65 ans et plus sur les services ferroviaires régionaux et routiers de transport
- autorise M. le Maire à signer ladite convention
- décide de faire acte de candidature à l'appel à projet Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil Départemental
- accepte la proposition de classement du site désigné par le Conseil Départemental

**Les délibérations sont consultables en mairie.**

## Rentrée scolaire 2017-2018

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE DE ST-HILAIRE

**Effectif :** 132 élèves (70 de St Hilaire - 62 de Ox)

Classe CP : 27 élèves

Classe CE1 : 27 élèves

Classe CE2 : 17 élèves

Classe CM1 : 23 élèves

Classe CM1/CM2 : 17 élèves (5 CM1 / 12 CM2)

Classe CM2 : 21 élèves

### ÉCOLE MATERNELLE DE OX

**Effectif :** 81 élèves (42 de St-Hilaire, 39 de Ox)

Petite section : 37 élèves

Moyenne section : 23 élèves

Grande section : 21 élèves

1<sup>ère</sup> classe : 5 PS, 11 MS, 11 GS

2<sup>e</sup> classe : 5 PS, 12 MS, 10 GS

3<sup>e</sup> classe : 27 PS

## Un effectif en baisse

**Pour cette nouvelle rentrée scolaire, c'est 132 élèves en classes élémentaires qui se sont présentés ce lundi 4 septembre dans la cour de l'école de Saint-Hilaire, 81 en classes maternelles à l'école d'Ox, et de nouveaux enseignants à qui la Mairie a souhaité la bienvenue.**

Une fermeture de classe pour cette rentrée avait été envisagée par l'Inspection Académique, le seuil départemental de fermeture étant atteint. M. Le Maire, André Morère, ayant fait valoir que ce manque minime d'effectif ne pouvait être que temporaire compte tenu du développement démographique du village, l'Inspection Académique a décidé de surseoir à cette décision pour cette année.

A la rentrée 2018-2019, le passage au collège des deux classes de CM2 pour un total de 33 élèves et la venue de 21 Grande Section de l'école maternelle créera une différence de 12 élèves à l'école élémentaire. Le retard pris sur le projet de la construction des logements sociaux et donc l'arrivée potentielle d'enfants ne devrait malheureusement pas permettre de rattraper cet important différentiel dès l'année prochaine. Sans inscription supplémentaire, il sera très difficile d'obtenir un nouveau sursis. Il est ensuite beaucoup plus difficile d'obtenir la réouverture d'une classe que sa fermeture d'où le risque d'avoir dans l'avenir des classes surchargées.



## Les rythmes scolaires à l'école de St-Hilaire

Par une circulaire de juin 2017 le gouvernement a laissé la possibilité de déroger à la semaine des 4 jours et demi et de revenir à la semaine de 4 jours ce qui mettrait fin au bénéfice du fond de soutien de 40€/élève reconduit pour la saison 2018/2019. La demande de dérogation pour la rentrée 2018/2019 a été très encadrée.

Elle a été accompagnée des avis de tous les partenaires liés à l'école : enseignants, parents d'élèves, conseil d'école, communes, intercommunalité, département et direction de l'éducation nationale. Cette dernière institution prendra la décision mi février 2018, au regard d'une demande cohérente et unanimement partagée par les acteurs précités en compétence sur leur territoire.

### Les consultations pour ou contre la dérogation arrêtées au 31 décembre dernier ont donné les positions suivantes :

- *Conseil d'école de St-Hilaire :*  
pour 10, contre 2, sans opinion 2
- *Conseil d'école d'Ox :*  
Ne s'est pas prononcé.
- *Le sondage organisé par les parents d'élèves :*  
94 réponses.  
Pour 65%, contre 29%, pas de préférence 6%
- *Le conseil municipal :*  
pour 1, contre 7, abstentions 6
- *Le Muretain aggro (ALAE, restauration, TAE) :*  
contre la dérogation
- *Le conseil départemental (transports scolaires) :*  
pas d'info au bouclage de ce bulletin.

Sans préjuger de la décision de la direction départementale de l'éducation nationale il est cependant très probable que la rentrée 2018/2019 se fera sous le régime des 4 jours et demi. ■

## Départ à la retraite de Dominique et Nicole



En 2000, Dominique postule pour le poste d'agent technique à la mairie et il est retenu sans problème par le jury du centre de gestion. Il rejoint Daniel pour les missions du service public communal. Les bâtiments communaux, les espaces verts, la voirie vont bénéficier du savoir faire de Dominique en association dynamique avec Daniel. L'aménagement du préau derrière l'église, celui du local de stockage derrière le club house du foot/tennis, l'entretien de l'école et tous les travaux, que l'on appelle à tort menus travaux, ont accompagné l'agrandissement de la commune et sa bonne marche à la grande satisfaction des élus qui ont apprécié de surcroît l'autonomie, et l'anticipation dans l'accomplissement de sa mission. Tout dernièrement, et avant de

partir, il a montré son savoir faire en transformant les gabions (cailloux en cage) en bancs publics le long de la halle. Alors quand vous prendrez une pause assise sur ces bancs ayez une pensée pour Dominique.

Quant à nous élus, l'assurance tranquille de Dominique, son savoir faire, son amabilité illuminée par un sourire léger seront une référence. Merci Dominique. Profitez au maximum des jours heureux d'une longue et heureuse retraite !



Et de 3 ! c'est ainsi que M. le Maire a commencé son discours pour saluer le départ à la retraite de Nicole, adjointe administrative au secrétariat de la mairie. En 2 ans, c'est le 3<sup>e</sup> départ à la retraite d'agents de la commune. Après Daniel et Dominique, c'est Nicole qui a fait valoir ses droits à la retraite. En passant par la Lorraine

où elle est née Nicole n'a jamais eu ses pieds dans le même sabot. Après la crise de la sidérurgie, elle arrive dans le sud en compagnie de son mari qui y avait trouvé un emploi. Très vite, elle rejoint la fonction publique territoriale en faisant des remplacements dans les mairies. C'est dans celle de Noé qu'elle se fixe avec un poste à mi-temps. Après son installation à St-Hilaire elle complètera son mi-temps Noémien avec un emploi d'ajointe administrative à la mairie de St-Hilaire. Son travail à cheval sur 2 mairies a enrichi les compétences du secrétariat. Elle secondera Solange Rougé en prenant en main l'activité urbanisme en fort développement. Sa rigueur dans la prise en compte des dossiers a été appréciée des élus et des partenaires parfois peu compréhensifs.

M. le maire a conclu par ces mots "Cela m'est étrange d'avoir présidé à votre embauche et maintenant de saluer votre départ à la retraite. Déjà la retraite ! Déjà ce terme exprime à lui seul le regret du départ quand le temps passé au travail a été bien vécu ! Bonne retraite Nicole et évadez vous de la vie active pour les chemins curieux de la retraite."

En ces temps où l'on culpabilise les retraités et les salariés quant à leurs droits, il convient de saluer et rendre un hommage particulier à celles et ceux qui bénéficient de cette conquête sociale chèrement gagnée par nos aïeux. Le droit à la retraite c'est la reconnaissance d'une vie au travail avec ses contraintes. La retraite ce n'est pas être au crochet de la société, bien au contraire ! C'est être digne d'estime, d'hommage pour une vie de labeur souvent dure, dont la famille, la société, le pays ont profité. Nous devons être fiers de nos re-

traités qui continuent à rendre des services inestimables de par leurs engagements. Nous devons veiller à leur apporter le bien être qu'ils méritent au regard de ce qu'ils ont apporté à la société et aux générations suivantes. C'est pourquoi nous sommes heureux de fêter avec eux la nouvelle étape de leur vie ; celle de la retraite.

**Ces deux sympathiques cérémonies se sont terminées autour de collations offertes par les élus où chacun a souhaité une excellente et longue retraite à Dominique et Nicole.**

## La Mairie se modernise

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'obligation faite à l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 d'accepter les factures électroniques a été élargie le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux collectivités territoriales et à tous les établissements publics. La dématérialisation des factures sera généralisée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.



A cette fin, notre Mairie a donc opté pour la solution informa-

tique mutualisée, gratuite et sécurisée "Chorus Pro" mise en place par l'Etat, qui permet le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique.

Cette évolution a été anticipée par nos services dès 2014. Notre service administratif a, cette année là, débuté la mise en place de la facturation électronique par la phase de paramétrage, de connaissance de fonctionnement du système et des tests. Les années 2015-2016 ont permis d'effectuer la saisie des pièces comptables : mandats et bordereaux et 2017 la transmission des factures.

Et depuis le mois de septembre est venue s'ajouter la signature

électronique, dernière étape de la dématérialisation. La signature électronique est à un document numérique, ce que la signature manuscrite est à un document papier. Elle permet :

- de signer un document sans l'imprimer (économie de papier)
- d'envoyer un document par e-mail (économie de timbre)
- de signer un document sans se rencontrer (moins de déplacements)
- de conserver le document au format numérique (simplification et suppression de l'archivage papier).

Félicitations à Solange, notre DGS, pour la réussite et l'achèvement de ce travail. ■

## Contrat GRDF renouvelé

Depuis près de trente ans, notre commune délègue à GRDF l'aménagement, l'entretien, et l'exploitation des réseaux de distribution de gaz naturel. Ce contrat est arrivé à échéance ; la commune de Saint Hilaire a renouvelé sa confiance à GRDF avec qui elle a signé un nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur son territoire. La signature a eu lieu le 14 septembre 2017 entre M. André Morère, maire de la commune, et M. Puig Conseiller Collectivités Territoriales Haute-Garonne. Grâce à la reconduction de ce contrat, GRDF pourra continuer d'accompagner notre commune jusqu'en 2047. ■



M. Puig et M. Morère lors de la signature du contrat

### Les chasseurs ont inauguré leur local



Les chasseurs, devant leur nouveau lieu de réunion.

**Vendredi 22 septembre 19h30, les chasseurs inauguraient leur local en présence de M. Le Maire et quelques élus.**

Ce local mis à disposition par la municipalité est le rez-de-chaussée du local de l'ancienne station de pompage. La Mairie et M. Didier Caussette, Président de l'ACCA, ont signé une convention d'utilisation de ce local public. L'association compte aujourd'hui

quelques 15 membres dont le bureau s'est mis bénévolement à l'œuvre pour, avec quelques coups de pinceaux, remettre ce lieu en état. Les agents techniques avaient auparavant dégagé l'espace et refait le sol. Le Président a remercié la muni-

cipalité ainsi que tous les volontaires qui se sont investis en précisant que ce local était un lieu de convivialité et de rencontres. Un apéritif dinatoire préparé par les membres du bureau et partagé par toute l'assistance a clôturé cette chaleureuse soirée. ■



### La ruche aux livres

**Votre bibliothèque croule sous les ouvrages divers et variés. Comment s'en défaire ? Les jeter ? Non, pas possible.**

Vous pouvez en faire profiter d'autres lecteurs en les déposant à "La ruche aux livres" installée sur la plaine sportive, près de l'école et mise gracieusement à la disposition des habitants. Le principe : vous empruntez un livre, vous le lisez, vous le remettez en circulation, ou bien vous le gardez et le remplacez par un autre. ■

## Silence... on tourne

avec Marine Riou, décoratrice du film

En août 2017, après plusieurs mois d'écriture, la toute nouvelle association "Les Fracassés" a tourné son dernier court-métrage, "Toxiques", réalisé par Sohan Pague. Un court-métrage traitant de la dépendance, celle qui existe entre les deux personnages et celle à la drogue que Thaïs, personnage principal, combat pour sauver son amitié avec Alma.

Ce projet a pu voir le jour grâce à de nombreux donateurs du site de crowdfunding Ulule (site de fi-

nancement participatif). Toute l'équipe, en grande partie étudiante dans le cinéma et l'audiovisuel, était bénévole.

La décoratrice du film ayant grandi à Saint-Hilaire, une séquence de nuit y a été tournée le 24 août avec l'accord et l'aide de la municipalité et du maire André Morère. Et nous remercions ce dernier qui nous a été d'une grande aide durant cette séquence très compliquée à tourner.

Actuellement, le film en est aux dernières retouches. Une avant-première sera prévue dans un cinéma de Toulouse, puis les étudiants cinéastes essaieront de concourir dans divers festivals.



Séquence de tournage à Saint-Hilaire



Pages Facebook :

- Toxiques
- Les Fracassés

Contact :

asso.lesfracasses@gmail.com . ■



Toute l'équipe réunie

## A vos appareils photo !

### Amusez-vous à "re-photographier la Haute-Garonne" en vous inspirant de vieilles cartes postales

Les éditeurs de cartes postales Labouche ont édité de nombreuses cartes postales sur un large Sud-Ouest au début du siècle dernier. Le Conseil départemental a acquis leur fonds iconographique, qui concerne notamment 374 communes haut-garonnaises et qui est maintenant conservé aux Archives départementales. Il tient à valoriser ce riche patrimoine photographique tout autant que le territoire qu'il représente.

Aussi a-t-il lancé en 2017 une opération intitulée "Re-photographions la Haute-Garonne". Le principe consiste à sélectionner des cartes postales de la collection Labouche, à demander aux habitants du département de prendre, pour deux ou trois d'entre elles au maximum, le même cliché selon le même angle de vue et de déposer leurs photographies sur un site internet dédié. Ainsi contribueront-ils à constituer, à l'image des éditeurs Labouche il y a une centaine d'années, un corpus iconographique contemporain de notre département, qui sera conservé aux Archives départementales.

Pour participer, les photographies de la maison d'édition sont disponibles sur : [www.haute-garonne.fr/rephoto](http://www.haute-garonne.fr/rephoto)

Un formulaire est à remplir avec l'envoi des photos.



*Le milieu de la rue d'Occitanie vers 1911*



*Nos remerciements à Mme Descoux pour cette photographie de Saint-Hilaire, chinée dans un vide grenier, et qu'elle a eu la gentillesse d'offrir à la Mairie*

Notre commune étant représentée au sein de la collection Labouche, elle devrait être intégrée à l'opération en 2018.

Ce sera l'occasion de voir les effets du temps, par exemple sur la rue d'Occitanie photographiée ci-dessus vers 1911. ■

## Intercommunalité

### SIVOM SAGE assainissement

#### L'EXTENSION RUE DES PYRÉNÉES

Initialement programmée à la suite de la tranche de Ville-neuvette, l'extension du réseau d'assainissement collectif rue des Pyrénées a été retardée.

Le conseil Départemental, qui subventionne le projet, exige au préalable que le schéma d'assainissement inclus dans le PLU soit mis en adéquation avec l'extension du réseau collectif.

En effet, le schéma d'assainissement du PLU approuvé en 2013, a classé la rue des Pyrénées en zone assainissement autonome.

Cette incohérence doit être corrigée par une modification du PLU incluant un nouveau schéma d'assainissement en cours d'élaboration par le SAGE.

L'aboutissement de la modification du PLU programmée en 2018

doit cependant attendre celui du nouveau schéma qui devrait intervenir fin 2018.

Il est à noter que dans un courrier du 31 mai 2013, les services de l'état avaient qualifié le schéma d'assainissement « d'obsolète ».

La réponse de la municipalité d'alors a renvoyé la prise en compte de la remarque à une évolution ultérieure du PLU. ■

#### LE LAVOIR

Lors des travaux d'extension du réseau d'assainissement rue du lavoir, la veine alimentant la source du lavoir a été déviée malgré les avertissements et les préconisations de la maîtrise d'œuvre.

Le SIVOM SAGE qui a pris la suite du contentieux a exigé de la maîtrise d'œuvre, et de l'entreprise qui a réalisé les travaux, de remettre la source en service. Cette opération sera réalisée prochainement.



#### QU'ES AQUO ?

**La question nous a été souvent posée : qu'est-ce que ce chiffre inscrit sur les plaques d'égouts ?**

Les plaques d'égouts sont toutes marquées d'un nombre qui fait référence à la profondeur du réseau.

Cet ensemble de mesures sera couplé à un relevé géométré du réseau d'assainissement.

L'ensemble sera intégré dans un système d'information géo référencé.

Cette procédure s'impose aux gestionnaires des divers réseaux qui doivent posséder cet instrument pour une gestion patrimoniale optimale de leur compétence.



### Intercommunalité

## Dès le 8 janvier, Tamtam devient TISSEO



Le réseau de transports en commun évolue à compter du 8 janvier afin d'offrir de nouvelles solutions de mobilité à celles et ceux qui habitent, travaillent ou étudient dans les communes du Muretain agglo.

16 lignes connectent  
les communes du Muretain agglo entre elles,  
aux gares et/ou au métro

#### SAINT-HILAIRE : LIGNE 313

Au départ de la gare de Muret elle emprunte la rue du Languedoc jusqu'à Ox et poursuit sa route par Saint Hilaire et Lavernose-Lacasse pour terminer au centre du Fauga.

Sur le site TISSEO : [www.tisseo.fr/info-tissé/tamtam-devient-tisseo](http://www.tisseo.fr/info-tissé/tamtam-devient-tisseo)

- Retrouvez les informations exhaustives dans les dépliants explicatifs en téléchargement,
- Consultez les horaires détaillés de votre ligne,
- Découvrez les titres de transport sur mesure,
- Commandez votre carte Pastel via l'e-agence pour accéder au réseau en grand.

## La Louge orpheline de son syndicat !

Les réformes territoriales successives qui poussent à la concentration des structures viennent de mettre fin à l'existence du syndicat d'aménagement hydraulique de la Louge. Ce syndicat mutualisait les moyens des communes riveraines pour l'entretien des berges et pour leur réparation quand les crues les mettaient à mal.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier les compétences de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) ont été transférées aux

intercommunalités. les syndicats des rivières ont été sommés de fusionner. Ce syndicat opérationnel sera l'exécutant d'un nouveau syndicat constitué des intercommunalités, chargé de la programmation des travaux liés aux compétences GEMAPI sur un bassin versant dit de Garonne médiane (Boussens-Portet).

Les syndicats de la Louge, du Touch, du Courbet/Aussonnelle et peut être d'autres, seront donc fondus en une seule structure.

Les ressources des ces nouvelles structures aux compétences

onéreuses seront assurées par le transfert des participations actuelles des communes aux communautés de communes et par l'éventuelle mise en place d'une nouvelle taxe dite GEMAPI (déjà identifiée sur les avis d'impositions) que le gouvernement a mis à la disposition des intercommunalités plafonnée à 40€/an/habitant !!!

Le transvasement est toujours source de déperdition dit-on, sauf en matière fiscale !

Et la Louge dans tout ça ? ■

# DÉVELOPPEMENT DURABLE



*Le soleil se hisse au dessus des coteaux ;  
Sa clarté rougeoyante,  
lève délicatement le voile de brume dont Garonne s'est parée ;  
salue la lune exténuée et pâissante  
d'avoir illuminé la nuit de sa rondeur lumineuse ;  
révèle les Pyrénées bleues pastel.*

**Matin radieux !**

*Sur la route,  
d'un sac jeté d'une voiture,  
se répandent des canettes, une bouteille vide,  
des emballages Macdo et des papiers souillés.*

**Matin hideux !**

## 245 KG ! - L'opération ramassage des déchets a encore rempli sa mission

**L'association "Les Amis de St Hilaire" a réitéré l'opération "Nettoyage d'automne" le samedi 4 novembre qui a rassemblé 16 adultes et 9 enfants qui ont procédé au ramassage des déchets autour du village, sur les chemins, les bords de route et de la Louge.**

On peut constater que boire une canette et la jeter dans le fossé reste une pratique encore répandue.

La tendance n'est malheureusement toujours pas à la baisse puisque 245 kg de déchets

ont été récupérés en moins de 3 heures pour 200 kg en 2015 et 110 kg en 2014. L'opération 2016 n'avait pu être entreprise compte tenu du mauvais temps. Nos remerciements à tous ceux qui ont participé à cette action

et qui n'hésitent pas à donner de leur temps libre pour la protection de notre environnement. Tous les bénévoles se sont retrouvés en fin d'après midi pour un goûter bien mérité offert par les élus. ■



*Le groupe de bénévoles. Une opération citoyenne dans une ambiance amicale.*

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Quelle est la durée de vie des déchets que nous laissons partout dans la nature ?**

Bouteille en verre	Jusqu'à 5000 ans
Bouteille en plastique	100 à 1000 ans
Canette (alu ou acier)	100 ans
Poche en plastique	450 ans
Boite de conserve	50 ans
Huile de vidange	5 à 10 ans
Chewing-gum - papier de bonbon	5 ans
Mégot cigarette	1 à 5 ans
Journal (quotidien)	3 à 12 mois
Allumettes	6 mois
Trognon de pomme	1 à 5 mois
Pelure de fruit	3 à 6 mois
Mouchoir en papier	3 mois



## Thermographie aérienne du Muretain agglo

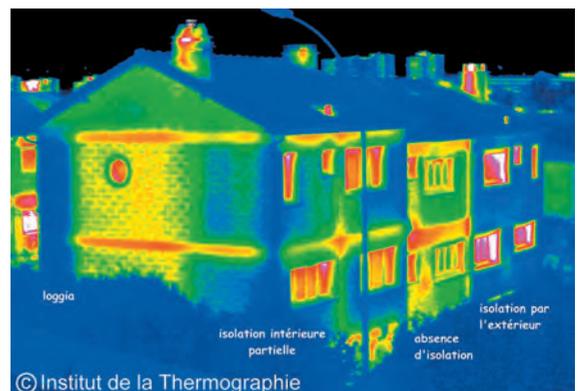
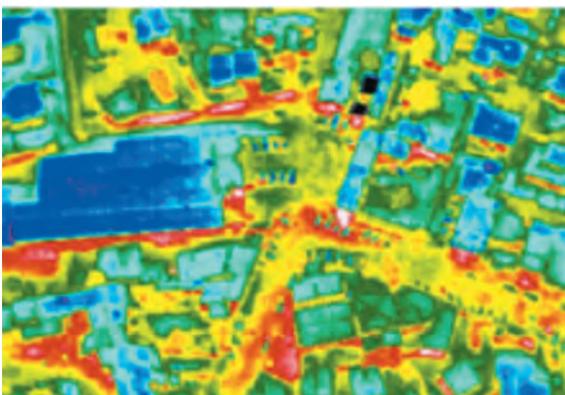
**Votre maison est-elle bien isolée ?**

Un avion CESSNA 337 de la société Action Air Environnement a survolé le territoire (302 km<sup>2</sup>) en mars dernier. Grâce à des capteurs, les pertes de chaleur ont été enregistrées et géolocalisées. Ce sont ces données qui, après traitement, ont été mises gratui-

tement à disposition des propriétaires lors du salon de la thermographie des 7 et 8 octobre 2017 à la salle Alizé.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous rendre à ce salon, vous pouvez aussi récupérer la photo des déperditions thermiques de

vos maisons et des conseils pour l'amélioration de la performance énergétique de votre habitat en prenant rendez-vous à la Maison de l'habitat durable - 22 rue de Louge - à Muret avec le Conseiller info énergie : 06 20 47 85 54 - [infoenergie@agglo-muretain.fr](mailto:infoenergie@agglo-muretain.fr).



# VIE ASSOCIATIVE

## Les dates à retenir

### JANVIER

- 4 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 28 Assemblée générale Galette des Rois (Club de l'Amitié)

### FÉVRIER

- 1 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 9 Soirée danses occitanes (PIPA)
- 10 Assemblée générale de la pêche (Pêche)
- 15 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 22 Assemblée générale (Amis de St Hilaire)

### MARS

- 1 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 10 Ouverture pêche, casse-croûte aux bords de Louge (Pêche)
- 15 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 24 Soirée garbure (PIPA)
- 31 Atelier "Empreintes" découverte, identification et fabrication

- 2 Concours de pêche (Pêche)
- 5 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 8 Casino Barrière Toulouse "Le Prince de Madrid" (Club de l'Amitié)

### AVRIL

- 14 Animation terre : modelage + technique (Amis de St Hilaire et EVS)
- 22 Repas dansant fête du printemps (Club de l'Amitié)

### MAI

- 3 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 4 Année de la journée "Nature" s/ le site de la ferme-bio 191, Route de l'aréodrome 31600 Lherm : différents intervenants se joindront aux exposants et producteurs habituels (Amis de St Hilaire)
- 17 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 19/20 Fête du foot plaine sportive (ESSH) le samedi Tournoi école de foot 9h30 à 20h30 (restauration sur place), le dimanche Tournoi des vétérans 9h30 à 18h (restauration sur place le midi) 20h30 cassoulet (sur réservation)

- 2 3<sup>e</sup> atelier thème à proposer (Amis de St Hilaire)
- 7 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 9 Sortie Bordeaux (Club de l'Amitié)
- 16 3 P (Pêche et ESSH)
- 21 Repas plein air sous la halle (Club de l'Amitié)

### JUN

### JUILLET

- 7 Journée des sociétaires de la pêche (Pêche)
- 14 Repas pique-nique s/la plaine sportive (Club de l'Amitié)
- ?? Sortie Flagnac en Aveyron (Club de l'Amitié)

### SEPT.

- 1 Concours pêche de la fête locale adultes et enfants (Pêche)
- 1 et 2 Fête locale (Comité des fêtes)
- 6 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 20 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)
- 24 au 29 Voyage à l'île d'Elbe (Club de l'Amitié)

### OCT.

- 4 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 7 Vide grenier (ESSH - Pêche)
- 18 Repas mensuel et jeux (Club de l'Amitié)

### NOV.

- 1 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 15 Repas mensuel avec le Beaujolais nouveau et jeux (Club de l'Amitié)

### DÉC.

- 6 Le Café du Jeudi (CCAS)
- 8 Téléthon (toutes les associations)
- 16 Repas dansant de fin d'année (Club de l'Amitié)

# VIE ASSOCIATIVE



La section jeunesse de l'Estanquet, depuis maintenant 1 an et demi, met à profit son temps libre pour organiser des manifestations mais aussi donner un coup de main à d'autres évènements sur le village dans l'objectif de créer du lien. L'argent récolté leur a permis cette année de partir 4 jours dans les Pyrénées orientales à Dorres ; Quad

BIKE, canyoning, accrobranche, étaient de la partie.

Au vu de ce succès ils ont décidé cette année de reconduire leurs actions et de vous en présenter d'autres. Par exemple, à chaque vacances, proposer d'encadrer des après-midi thématiques pour les plus jeunes, ventes de chocolat à Pâques, etc... Le challenge

cette année est de partir découvrir Londres à la fin du mois d'août.

## Les actions prévues pour 2018 :

- Février : Carnaval
- Samedi 10 Mars : Loto des enfants
- Avril : Chasse aux œufs, vente de bulbes
- Samedi 9 juin : Loto pour tous



## Programme de l'Estanquet de janvier à mars 2018

ATELIER BABY/PARENT	ATELIER ENFANT/PARENT	NOUVEAUTES RENTREES 2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10/01: pâte à modeler</li> <li>• 17/01: patouille</li> <li>• 24/01: musique</li> <li>• 31/01: cuisine</li> <li>• 07/02: création masque</li> <li>• 14/02: tampon</li> <li>• 21/02: gommettes</li> <li>• 28/02: peinture</li> <li>• 07/03: construction</li> <li>• 14/03: ludothèque</li> <li>• 21/03: cuisine</li> <li>• 28/03: playmais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10/01: ludothèque</li> <li>• 17/01: voiture play</li> <li>• 24/01: expe scientifique</li> <li>• 31/01: cuisine</li> <li>• 07/02: carnaval</li> <li>• 14/02: ludothèque</li> <li>• 21/02: fil de chenille</li> <li>• 28/02: porte monnaie</li> <li>• 07/03: mangeoire</li> <li>• 14/03: bracelet bresilien</li> <li>• 21/03: cuisine</li> <li>• 28/03: bonhomme gazon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Atelier Manuel pour adultes, le mardi à partir de 14h ( peinture sur porcelaine et cartonage) Inscription obligatoire</li> <li>✦ Expos Photos : vues de Saint Hilaire</li> <li>✦ Récupérateur de piles, bouchons et cartouche d'encre</li> <li>✦ Formation aux gestes de premiers secours Renseignement à l'estanquet (10 personnes maxi)</li> <li>✦ Et si vous ne le saviez pas encore possibilités de commander <u>la veille</u> des pains spéciaux et viennoiseries</li> </ul>
<p><b>PROJET JEUNES</b></p> <p>Loto des enfants Samedi 10 Mars 2018</p> <p>Ateliers divers pendant les vacances de février</p>	<p>Nous souhaiterions améliorer l'espace de l'estanquet sur le prochain trimestre en mettant en place un café avec emprunt de livres, jouer à des jeux de sociétés ou les emprunter .....</p> <p>Venez en parler autour d'un café</p>	

# VIE ASSOCIATIVE

## Club de l'amitié

L'année 2017 à été riche en évènements divers pour le club de l'amitié. Outre les repas mensuels, le club a proposé cette année : un séjour pour le carnaval de NICE et la fête du citron à MENTON, une sortie

vers le TARN, une sortie à CADAQUES, un séjour en CHARENTE -MARITIME agrémenté de visites intéressantes avec quelques arrêts dégustations, et un repas spectacle au cabaret "LA VENUS".



*La dégustation des huîtres de Marenne...*



*... et aux caves de Cognac*

Et pour clôturer 2017, dimanche 17 décembre, le repas dansant traditionnel "déménagé" à la salle des fêtes de Lavernose-Lacasse, les 120 convives qui s'étaient inscrits dépassant la possibilité d'accueil de la salle de Saint-Hilaire. Heureux de ce succès, la Présidente Yvette Bouffartigues et M. Le Maire André Morère ont remercié tous les présents, la municipalité de Lavernose pour le prêt de la salle, et adressé leurs voeux de bonne année pour 2018. Avec de belles tables nappées de blanc, un repas festif concocté par le traiteur Fenoul de Montesquieu-Volvestre, une animation musicale musette et variété assurée par Alexandre et Thierry "Podium Cactus et DJ Otava", c'était un avant goût des fêtes de fin d'année. Cet après-midi a donné l'occasion de se retrouver et de s'en donner à coeur joie sur la piste dans une ambiance toujours conviviale et sympathique.



Le bureau du Club espère que ces voyages et activités ont satisfait adhérents et sympathisants et que vous serez aussi nombreux à participer au programme 2018. ■

*(Voir le calendrier des manifestations page 20)*



*Ils étaient nombreux à virevolter sur la piste et autour des tables*

## Joyeux goûter des aînés

Comme chaque année, ce samedi 16 décembre, M. Le Maire André Morère Président du CCAS et Mme Geneviève Déjean adjointe et Vice-présidente, ont accueilli les participants à la salle des fêtes. Le Maire a tout d'abord rappelé l'importance de cette commission d'action sociale dans ses missions d'aide et de solidarité, a ensuite remercié les bénévoles et membres du CCAS, et a terminé en faisant observer une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année. L'après-midi a été animé par "La Star AC' A Mamy" avec Michel Da-

ney et Daniel Epi, l'un chanteur landais de naissance et gascon de coeur, l'autre accordéoniste et conteur, bigourdan dans l'âme. Michel on l'a écouté avec plaisir pour son beau timbre de voix à l'accent gascon et Daniel pour son accordéon et son catalogue de sketches qui nous ont fait bien rigoler et passer un bel après-midi dans la bonne vieille tradition des "gasconneries" d'antan. Et puis, la surprise, la présence de Marie Daney. Chanteuse formée à l'école classique du conservatoire de Tarbes, elle se produit régulièrement dans les chœurs de l'opéra

de Bordeaux, de Nice et du Capitole de Toulouse ainsi qu'auprès des plus grands comme Roberto Alagna. Une belle voix qui a impressionné les spectateurs présents qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements. Deux heures d'émotion et d'humour, et la remise des colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus ont clôturé ce bel après-midi apprécié par tous. ■

### PERMANENCE CCAS

Mairie de St Hilaire  
le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois  
de 16h30 à 18h

## Téléthon 2017



Le 2<sup>e</sup> Téléthon les 8 et 9 décembre, organisé par les associations de Saint-Hilaire affiche une collecte de 1185 € grâce au produit des ventes et dons, montant en augmentation par rapport à l'année dernière, malgré une absence de visiteurs due probablement à la retransmission des ob-

sèques de Johnny le même jour. La recette est entièrement reversée au profit du téléthon.

Encore un beau dévouement de toutes les associations qui se sont mobilisées pour la deuxième an-



L'un des stands de ventes de soupes, pâtisseries, décors Noël...

née et ont contribué à la réussite de cette journée bravant une météo hivernale.



Le groupe des bénévoles

# VIE ASSOCIATIVE

## Arrêt en images sur la fête locale



La remise de la crosse de St Hilaire



La préparation du cassoulet



Le dépôt de gerbe au monument aux morts



L'observation des oiseaux sur le site de la gravière



L'animation du vendredi par le podium "Cactus et DJ Otava" et le bal du samedi par l'orchestre Klein

## Le relais des assistantes maternelles a fêté Noël

Jeudi 21 décembre, le RAM (relais des assistantes maternelles) et LAMA (l'association des assistantes maternelles agréés) de Lavernose se sont associés pour donner un spectacle de Noël à leurs petits lutins. Comme chaque année, les nounous prennent du temps afin

d'organiser une animation à travers les chants et les contes sur le thème de la Noël avec les tout-petits qu'elles ont en garde. Après une demi-heure de fête, une collation a été offerte afin de remercier tout ce petit monde, nounous et loulous, pour leur participation.



## 2<sup>ème</sup> forum des associations

Prévu initialement sur la place des Troubadours le samedi 9 septembre, ce 2<sup>ème</sup> forum a dû être rapatrié à la salle des fêtes pour cause de mauvais temps. Les associations ont ainsi pu y présenter un éventail de leurs activités ainsi que leurs nouveautés.



Comme l'année dernière, les représentants de chaque association ont mis en avant leur spécificité à l'aide de panneaux, photos, articles de presse, ont discuté avec les visiteurs et répondu à leurs questions.



Et pendant que les adultes s'initient à la "Country", les enfants s'adonnent à la pêche aux canards.

Il y en a pour tous les goûts et tous les âges,

17 associations sont présentes dans la commune. Un grand merci aux bénévoles, aux membres des bureaux, au personnel technique de la municipalité qui tous avec un bel dynamisme, dès le matin, installent et aménagent stands et locaux afin que ces journées soient réussies.

## » Exit notre publiphone

**Leur déclin était amorcé avec l'arrivée du téléphone mobile. Celui-ci aura finalement eu raison de notre cabine téléphonique publique.**

Plus d'un siècle après leur mise en fonction, Orange a programmé la disparition des dernières encore en service. C'est un amendement à la loi Macron, qui permet à Orange de ne plus les entretenir, et par conséquent, de pouvoir légalement les démanteler.

Avant la loi, l'opérateur avait

l'obligation de fournir un service téléphonique fixe à tous les foyers avec l'engagement d'équiper les communes de moins de 1 000 habitants d'un publiphone. Avec la loi Macron, la publiphonie ne relève plus de ce service universel.

Toute une époque qui raccroche...



## » Des formalités administratives en ligne

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) prévoit la mise en service progressive de nouvelles télé-procédures dans le cadre de la simplification des démarches administratives.

### **Le certificat d'immatriculation de votre véhicule à portée de clic !**

Depuis le 7 août 2017, il est ainsi possible d'effectuer en ligne sa demande de changement de titulaire suite à l'acquisition d'un véhicule. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

- vous gagnez du temps,
- vous n'avez plus à vous déplacer,
- vous allez sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- vous cliquez sur la rubrique "je souhaite immatriculer un véhicule d'occasion à mon nom" et vous suivez les étapes indiquées.

Selon le code de la route, la mise à jour de votre carte grise suite à l'achat d'un nouveau véhicule

(changement de titulaire) suite à un déménagement (changement d'adresse) ou la perte/vol de votre titre (duplicata), doit être effectuée dans le délai maximum de 30 jours.

Si vous ne pouvez pas produire le certificat avec la mise à jour lors d'un contrôle routier, vous risquez une amende de 135 €.

### **Le permis de conduire**

Vous pouvez télécharger et remplir le formulaire de demande sur le site [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)

### **Le pacte civil de solidarité (pacs)**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 l'enregistrement des pactes civils de solidarité est transféré des greffes des tribunaux d'instance à l'officier de l'état civil et sera donc effectué en mairie. C'est une mesure de la loi de modernisation de la justice publiée au JO du 19 novembre 2016 (article 48). La compétence des notaires en matière de PACS reste inchangée.

## » Astuces de Grand-mère

- Les fourmis ont un problème : elles détestent les concombres. Déposez-en la pelure près de l'endroit où se trouvent les fourmis : succès assuré !
- Faites cuire vos pâtes en mettant une cuillère en bois sur votre casserole. L'eau bouillante ne débordera pas.

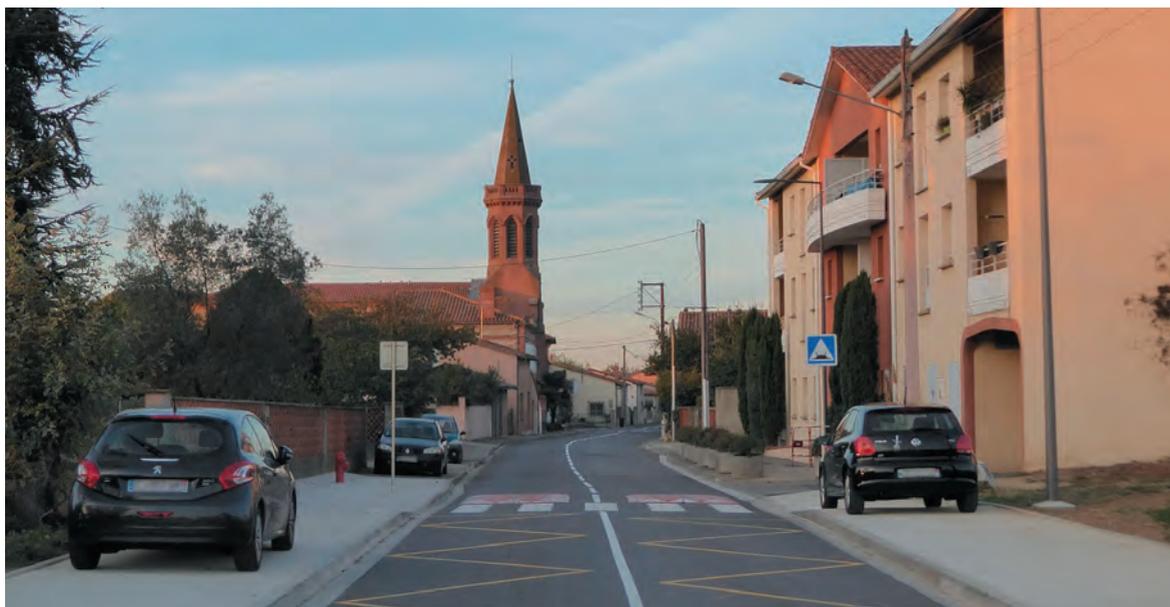
## » Stationnement gênant

**S'il vous plait, ne stationnez plus sur les trottoirs.**

Il s'agit là d'un réel problème qui persiste malgré les appels à la vigilance formulés par la commune dont notamment dans le n° 48 de l'ECHO : "Sauf interdiction contraire (par signalisation), l'arrêt et le stationnement sont interdits sur les trottoirs : sanction pour arrêt ou stationnement gênant - contravention de 2<sup>ème</sup> classe : 35 € à payer dans les 45 jours + éventuelle im-

mobilisation et mise en fourrière lorsque le conducteur est absent ou refuse de déplacer son véhicule. Faire stationner sa voiture sur le trottoir c'est empêcher les piétons de circuler EN TOUTE SECURITÉ, dont particulièrement les enfants, les bébés dans leur poussette, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite." Les travaux d'aménagement de quais de bus

(photo ci-dessous) en prévision des navettes de l'Etoile Muretaine ne sont pas des emplacements de stationnement pour les voitures. Les doléances des piétons ont alerté la mairie et la gendarmerie. Attention ! Le fait de contrevenir au code de la route devrait entraîner dorénavant des conséquences pécuniaires pour les auteurs de ces incivilités et délits routiers.



*Les aménagements de quais de bus en prévision des navettes de l'Etoile muretaine ne sont pas des emplacements de stationnement pour les voitures.*

## » Pic de pollution : vignette Crit'Air

Ce certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. La préfecture de la Haute-Garonne peut mettre en place la circulation différenciée à Toulouse lors des pics de pollution grâce à la vignette Crit'Air. Le cer-

tificat de qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars. Le coût du certificat qualité de l'air est de 4,18 €. Il faut l'apposer sur le pare-brise et une fois acquis, il est valable aussi longtemps qu'il reste lisible.

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air est passible d'une contravention de 68 euros pour les véhicules légers.

**Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)**

## » Etat Civil

### Naissances

- LEMASSON Lia, 14 juillet 2017
- ROUZES Lena, 26 juillet 2017
- ROBERT Louna, 4 août 2017
- BALARD SALLES Mathis, 6 août 2017
- BALARD SALLES Nolan, 6 août 2017
- CZERCZUK CANCEL Jason, 28 octobre 2017

## » Planning encombrants

### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Un objet qui ne peut pas être transporté dans une voiture et/ou un objet qui est trop lourd pour être porté par une personne. En conséquence, une vieille casserole par exemple ne peut être considérée comme un objet encombrant. Le service des encombrants n'a pas vocation à jouer le rôle de vide grenier. Les dépôts sur la chaussée et les trottoirs hors période de ramassage sont interdits.

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**  
jeudi 15 mars 2018

**2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE**  
jeudi 14 juin 2018

**3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE**  
jeudi 13 septembre 2018

**4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE**  
jeudi 29 novembre 2018

## » Ils nous ont quittés

### Décès

- GAMBINO Mathieu, 25 janvier 2017
- GAINZA Gilbert, 11 juillet 2017
- BALARD SALLES Mathis, 6 août 2017
- BALARD SALLES Nolan, 6 août 2017
- HUGUET Thérèse ép. MARTIN, 8 août 2017

**2017 aura été marquée de plus par la disparition d'une personne qui a marqué la vie du village :**

**Francis TROPIS,**  
**8 novembre 2017**



Francis Tropis, ravi trop tôt à l'affection de sa famille et à celle de la commune, a été un enfant du village. Né à St-Hilaire, élève à l'école du village, il s'est installé dans la commune où il a créé son entreprise de menuiserie alu. Dans son entreprise il a accueilli de nombreux jeunes de la commune qui ont trouvé en Francis un homme bienveillant et soucieux de les lancer du mieux qu'il pouvait dans la vie active. Cet investissement il l'a partagé dans le

sport et surtout dans le foot : sa passion. Joueur d'un bon niveau il a participé à la belle réussite du club de Lavernose jusqu'à évoluer dans les années 70 en division d'honneur.

En 1982, il s'investit dans la renaissance de l'Etoile Sportive de St-Hilaire en tant que joueur, entraîneur et animateur. Le club, sous son égide et dans des conditions les plus précaires, atteindra la division excellence. Sa gentillesse et sa bonne humeur liées à ses qualités sportives ont fait des merveilles tant sur le terrain que lors des après matches que ce soit au café chez Yvette alors siège du club, qu'à la ferme de Bordeneuve où le club avait trouvé un chaleureux refuge ou que ce soit au club house actuel qu'il avait contribué à aménager. Ses qualités sportives, ses amis ont pu les mesurer à la chasse, au cyclo club, à la pêche en montagne, à la cueillette des champignons. Il était un homme de la nature et en fin connaisseur il en savourait les bienfaits !

Il souriait à la vie comme il souriait, non sans malice, à ses amis et ses blagues amicales marqueront longtemps nos souvenirs. Francis tu vis toujours en nous ! Tu vis toujours dans notre commune !

## » Infos Mairie

### Ouverture de la Mairie

- Lundi - mercredi - jeudi - vendredi 8h30-12h et 14h-18h
- Fermeture le mardi
- Le samedi : permanence d'un élu de 10h à 12h

Tél : 05 34 46 01 90 - Télécopie : 05 34 46 01 94  
Messagerie : mairie.sthilaire31@wanadoo.fr